

de la modification des tarifs-marchandises à l'égard du bétail de race expédié aux foires. C'est un dur coup porté aux éleveurs de bétail de race. Le temps dont je dispose ne me permet pas d'accorder à la question toute l'attention qu'elle mérite. Qu'il me soit permis, cependant, de citer un extrait d'un article dû à la plume de M. James Gray, ancien courriste parlementaire qui est de Winnipeg. Voici ce que M. Gray, rédacteur de la *Farm and Ranch Review*, écrit dans un article qu'approuveront les cultivateurs de l'Ouest et qui s'intitule:

Les chemins de fer ruinent une entreprise

Il ajoute:

L'augmentation récente des tarifs-marchandises à l'égard du bétail de race expédié aux foires porte un rude coup aux éleveurs de l'Ouest. Elle réduira immédiatement le nombre des animaux expédiés aux diverses foires provinciales et finira par amener de grands écarts, du point de vue de la qualité, entre le bétail des diverses régions.

Participer aux foires de bétail de race, c'est consentir à perdre de l'argent. Les frais d'alimentation, d'entretien et de transport sont de beaucoup plus élevés que le prix en espèce que l'éleveur peut espérer gagner. Mais, partout dans les Prairies, les races se sont améliorées à la suite de l'expédition du bétail aux concours d'élevage interprovinciaux. Avec les années, on a établi un commerce considérable d'animaux de race. Maints cultivateurs allaient aux foires avec une seule arrière-pensée: voir les plus beaux animaux et les comparer aux leurs. Du seul point de vue de l'instruction, les foires étaient des plus utiles.

Ces résultats ont été obtenus grâce aux concessions consenties par les chemins de fer à l'égard des tarifs-marchandises. Un exposant qui pouvait expédier 20,000 livres de bétail de choix dans un wagon payait le tarif régulier pour la première expédition et la moitié du tarif pour les autres. Mais les compagnies ferroviaires ont maintenant aboli ce tarif et elles exigent le plein tarif pour les expéditions sur tout le réseau des foires. Le tableau suivant indique la comparaison entre l'ancien tarif et le nouveau, pour une expédition d'animaux de race d'une ferme de Selkirk-Est à toutes les foires de l'Ouest.

	1939	Après maj. de 21 p.c.	Après maj. de 8 p.c.	Tarif de 6e classe
Charrue trisoc	\$ 9.68	\$11.73	\$12.67	\$15.48
Pulvériseur de 8 pieds à disques et à sens unique	20.42	24.76	26.74	32.68
Moissonneuse-lieuse de 8 pieds	15.51	18.80	20.30	24.81
Moissonneuse-batteuse automotrice de 12 pieds	64.00	77.60	83.80	102.43

	1947	1948	1950
De Selkirk à Brandon	\$ 44	\$ 54	\$ 58.32
De Brandon à Calgary	48	58	123.12
De Calgary à Edmonton ..	24	30	64.80
D'Edmonton à Saskatoon ..	32	40	84.24
De Saskatoon à Regina ..	22	28	58.32
De Regina à Selkirk	gratis	gratis	75.60
Tarif total	\$170	\$210	\$464.40

Aucune industrie de l'Ouest canadien n'est plus à même que l'exploitation ferroviaire de profiter de l'élevage des bestiaux. Il importe que soit rétabli le tarif spécial applicable aux animaux envoyés aux expositions; sinon, ces dernières ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

Avant de terminer, je désire signaler un autre sujet de plainte qu'ont les cultivateurs de l'Ouest. Il s'agit du tarif que les chemins de fer veulent être autorisés à imposer au transport des machines agricoles, c'est-à-dire le tarif de sixième classe. Le tarif le plus élevé qui ait jamais été appliqué à ces machines est celui de 1920, qui atteignait 92½c. les 100 livres. La hausse récente porte le tarif à \$1.08, soit une majoration de 16 p. 100, et si l'on accorde aux chemins de fer le tarif de sixième classe dans le cas de ces machines, la majoration sera de 42 p. 100 sur le plus haut chiffre antérieur.

Le tarif de transport jusqu'à Winnipeg, ville la plus rapprochée de ma localité, était de 82½c. les 100 livres en 1939. A la suite de la hausse de 21 p. 100, nous avons dû payer \$1 les 100 livres. A l'heure actuelle, étant donné la majoration de 8 p. 100, nous payons \$1.08, et si les machines agricoles sont comprises dans la sixième classe, nous devons payer \$1.32, le tarif étant de beaucoup plus élevé pour les expéditions à destination d'endroits situés plus à l'ouest. D'aucuns estiment peut-être que la différence ne sera guère considérable. Je consigne certains chiffres au harsard afin d'éviter tout malentendu. J'ai pris comme point de comparaison quatre instruments aratoires d'usage courant. Voici les tarifs de transport qui leur sont appliqués:

Aucun gouvernement, pas même le régime libéral actuel, ne peut se désintéresser des griefs que je viens d'exposer. Le gouvernement fédéral doit se charger d'apporter de l'aide, d'une façon ou d'une autre, à l'instruction publique. Si le pacte fédératif a quelque sens, il faut que toutes les provinces soient placées sur le même pied. La meilleure façon de commencer serait de faire disparaître les distinctions injustes en matière de

tarif-marchandises. C'est au gouvernement libéral qu'il incombe d'y voir.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): J'ai une observation à formuler avant de proposer le renvoi à plus tard de la suite du débat. Je désire rendre un modeste mais sincère hommage à M. l'Orateur pour l'éloquente allocution de bienvenue qu'il a prononcée à l'occasion de la visite du premier ministre de l'Inde, aujourd'hui. Il serait difficile à